

AGENCE DE MEXIMIEUX**HONORAIRES DE TRANSACTION***

*à la charge des vendeurs. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Calculé sur le prix de vente. Le franchisé ne doit recevoir aucun fonds, effets ou valeurs autre que sa rémunération

Jusqu'à 49 999€	Forfait 4 500€ TTC¹
De 50 000€ à 99 999€	Forfait 6 500€ TTC¹
De 100 000€ à 149 999€	6,5 % TTC¹
De 150 000€ à 199 999€	6 % TTC¹
De 200 000€ à 299 999€	5,5 % TTC¹
De 300 000€ à 399 999€	5 % TTC¹
Au delà de 400 000€	4,5 % TTC¹

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Cession de droit au bail	10 % TTC du montant avec un minimum de 4 500 € TTC.
Location de locaux commerciaux	15 % TTC du montant du loyer annuel charges comprises à la charge exclusive du preneur.

HONORAIRES DE LOCATION**Honoraires plafonnés à la charge du bailleur**

<ul style="list-style-type: none">• Publicité et affichage du logement• Visite(s), Constitution dossier, Rédaction et signature du bail• Etat des lieux d'entrée ou sortie	10€ TTC par m ² de surface habitable limité à un mois de loyer
--	--

Honoraires plafonnés à la charge du locataire

<ul style="list-style-type: none">• Visite(s), Constitution dossier, Rédaction du bail• Etat des lieux d'entrée ou sortie	10€ TTC par m ² de surface habitable limité à un mois de loyer
--	--



¹ TVA au taux en vigueur de 20% incluse